

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT

Cette étape finale consiste à mettre en œuvre les actions identifiées précédemment. Cela passe par un portage politique fort et une intégration dans les politiques publiques à tous les échelons territoriaux. Le plan d'action à réaliser doit être précis et détaillé. Il doit contenir les résultats attendus ainsi que des indicateurs chiffrés. Enfin, ce plan d'action, pour être valide, doit être complété par un budget, un calendrier d'exécution et par l'identification d'un acteur précis qui sera chargé de la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions. C'est uniquement si ces conditions sont remplies que les options d'adaptation seront susceptibles d'être réellement mises en œuvre.

La théorie

La mise en œuvre des options d'adaptation passe par l'élaboration de l'ensemble des documents permettant l'opérationnalisation des options sélectionnées. Mais cela passe surtout par un portage politique fort du projet et par l'identification des personnes en charge de celui-ci.

La première étape consiste à nommer un organisme en charge du projet et de son suivi. Cet organisme devra identifier une personne en charge qui servira de point focal aux partenaires.

L'étape suivante consiste à élaborer un plan d'action en étalant les différentes actions dans le temps, en précisant les livrables attendus et les responsables pour chaque activité. Il s'agira ensuite de créer un cahier des charges pour décrire le travail attendu, la méthodologie et les livrables

à fournir. Ce cahier des charges pourra servir par la suite à lancer un appel d'offre pour recruter des opérateurs pour la mise en œuvre des différentes actions.

Dans une logique d'amélioration continue, il est essentiel de mettre en place des actions de suivi et d'évaluation des résultats, afin de réajuster éventuellement certains éléments du plan d'action qui s'avèreraient peu efficaces. Ceci est d'autant plus vrai que la connaissance scientifique sur les impacts des changements climatiques va progressivement s'améliorer et apporter de nouveaux éléments pour réduire l'incertitude des scénarios élaborés en étape 4.

Enfin, les porteurs de projets sont fortement encouragés à capitaliser et échanger sur les leçons apprises au cours de ce projet.

La méthodologie

.... Étapes Activités Moyens
1 Définition du plan climat	1. Liste des actions sélectionnées 2. Détail des actions dans le temps 3. Définition des attentes pour chaque action	1. Élaboration d'un plan d'action 2. Rédaction des termes de référence pour chaque action
2 Mise en œuvre des actions	1. Sélection des prestataires 2. Mise en œuvre	1. Publication d'un appel d'offre 2. Contractualisation des prestataires
3 Capitalisation et partage d'expérience	1. Suivi des impacts des actions 2. Évaluation du projet et partage d'expérience	1. Récolte des informations en continu 2. Suivi des impacts du projet 3. Évaluation finale du projet

Le résultat final

Le succès du projet est une réduction des vulnérabilités sur l'ensemble du territoire et un partage des leçons apprises auprès de la communauté scientifique et des décideurs. Ce type d'action étant amené à se répéter, il est essentiel d'effectuer une évaluation sur les actions menées, notamment leur durabilité, leur efficacité et leur adéquation avec les conditions climatiques à venir, et de capitaliser sur les leçons apprises.

Les étapes nécessaires pour mettre en œuvre un plan climat



L'identification des options d'adaptation

Les actions sélectionnées ne pourront pas être mises en œuvre sans un portage politique fort. Après des étapes participatives de diagnostic, il est maintenant au tour des services publics de porter cette planification climat d'un point de vue technique, économique et organisationnel.

Avant de sous-traiter ou de mettre en place les activités, il est nécessaire de s'interroger sur la faisabilité des actions vis-à-vis de différents critères :

Technique :

Les compétences, expertises et moyens techniques (infrastructures, équipements, intrants) nécessaires pour la mise en œuvre de l'action sont-ils disponibles ?

Organisationnel :

La collectivité dispose-t-elle des compétences (pouvoir, autorité) pour mettre en œuvre l'option ?
Qui dispose en interne des compétences nécessaires ? L'option exige-t-elle un quelconque partenariat entre structures ?

Financier :

Les coûts de l'option sont-ils supportables pour la collectivité locale ? Faut-il rechercher des financements externes ?
Faut-il prévoir des coûts de fonctionnement ?
Et, si oui, quel modèle économique est envisagé pour couvrir ces coûts ?

Il est fortement recommandé d'inclure des experts et des représentants des parties prenantes pour réduire au maximum les risques lors de l'évaluation de la faisabilité des actions sélectionnées.

Une fois la faisabilité des actions sélectionnées établie, il convient de rédiger un plan d'action. Pour cela, cinq principes sont à respecter :

Ambition

Maintenir le niveau d'ambition défini collectivement, notamment par rapport aux engagements et aux enjeux identifiés.

Cohérence

Veiller à ce que les différentes actions et moyens accordés soient en cohérence avec les objectifs.

Progressivité

Bien identifier le meilleur ordre possible de réalisation des actions en fonction des priorités et des moyens de la collectivité et de ses partenaires.

Élargissement

Mobiliser d'autres partenaires et parties prenantes du territoire pour que le plan climat se déploie sur l'ensemble du territoire.

Partage des expériences

Poursuivre le travail de co-construction et favoriser l'émergence de nouvelles propositions.

QUESTION

QUELLES RÈGLES À SUIVRE POUR LA CONSTRUCTION DU PLAN D'ACTION ?

Afficher plusieurs niveaux de détail : s'il doit être très détaillé, il doit également donner une vision d'ensemble rapide. Les rédacteurs sont donc invités à mettre en valeur plusieurs niveaux de lecture.

Mettre à jour le plan d'action : ce document n'a d'intérêt que s'il est mis à jour au fur et à mesure de l'avancement du projet. Il se peut que des personnes soient amenées à intervenir en cours de projet. Il est alors nécessaire qu'elles aient une vision claire de l'état d'avancement du projet.

Éviter tout sous-entendu ou objectif implicite : pour que les prestataires puissent répondre aux attentes, il est essentiel que l'ensemble des objectifs soit bien défini, et que certains objectifs considérés comme « implicites » figurent tout de même dans le plan d'action.



Le plan d'action

Ce document présente la structure du projet. Il détaille les différents objectifs, les activités qui seront mises en place pour atteindre ces objectifs, les résultats attendus pour chaque activité ainsi que les indicateurs permettant de suivre l'avancement de l'activité.

Exemple de plan d'action proposé par une communauté rurale		
Activités / projets d'adaptation prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables
Objectif général : accompagner la communauté rurale à accroître sa capacité de résilience aux changements climatiques à travers la révolution des logiques d'action socio-territoriale et la planification climat.		
Objectif spécifique 1 : Promouvoir l'intégration de la dimension climat dans les outils d'administration de la communauté		
Activité 1 : Mise en place d'outils de suivi écosystémiques et de gestion des ressources locales	<ul style="list-style-type: none">• La dimension climat est bien intégrée dans les outils d'administration du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Livrables (plan Climat, outils de gestion du climat).
Objectif spécifique 2 : Accompagner les élus et les acteurs locaux dans un processus de mise en œuvre de projets innovants d'adaptation et d'atténuation des effets dévastateurs des changements climatiques sur le moyen et long terme.		
Activité 4 : Promotion d'une agriculture saine et durable, qui résiste à l'érosion hydrique et éolienne, avec l'introduction de semences écologiques et des systèmes novateurs de compostage	<ul style="list-style-type: none">• Le système agricole s'oriente désormais vers une perspective de développement durable et est résilient aux changements climatiques.• Les terres sont fertiles et moins menacées par l'érosion éolienne, hydrique ainsi que par toute forme de pollution chimique.• Des cultures écologiques sont promues dans la communauté rurale• Les pasteurs ont accès à l'eau dans toute zone semi-aride.	<ul style="list-style-type: none">• Procès-verbal de la commission de suivi du plan climat• Procès-verbal de revigoration des mares• Compte rendu des opérateurs de culture fourragère ou magasins / réserves fourragères• Quantité• Procès-verbal des médecins vétérinaires (santé animale)
Activité 5 : Création d'aires de repos du cheptel (reboisement) et de revigoration des mares dans la zone pastorale en vue de lutter contre la pollution des mares pastorales	<ul style="list-style-type: none">• Le pastoralisme a développé des actions d'adaptation efficaces et est résilient aux changements climatiques.• Des réserves fourragères sont installées dans les grandes agglomérations pastorales.	
Activité 6 : Promotion de l'intensification et de la modernisation du système pastoral avec l'introduction de races mixtes, la culture fourragère, le renforcement des parcs de vaccination, l'embouche bovine, du matériel pastoral adapté au climat local.		

Commentaires sur le plan d'action proposé par la communauté :

- Les résultats attendus ainsi que les indicateurs doivent être précisés pour obtenir une bonne vision des objectifs de l'activité.
- Les résultats attendus sont trop vagues (ex : la dimension climat est bien intégrée dans les outils d'administration du territoire) ou trop ambitieux (le système agricole [...] est résilient aux changements climatiques).
- Les indicateurs ne sont pas chiffrés et ne permettent pas d'estimer l'effort à fournir, ni de suivre l'avancement de l'activité : Combien de mares construites ? Quelle surface d'aires de repos doit être créée ?
- Le plan d'action doit préciser la temporalité des actions ainsi que les responsables des différentes activités à mettre en place.

Une étape pour aller plus loin

Les changements climatiques étant un problème global, vous trouverez des personnes ressources dans de nombreuses régions du monde.

Il existe de nombreux sites Internet visant à lister les projets d'adaptation existants. Ils permettent d'obtenir des contacts de porteurs de projets similaires, mais également de centres de recherches et institutions publiques qui peuvent venir faciliter la démarche.

N'hésitez pas à échanger et partager vos expériences !



Pour trouver des organismes ressources :

Africa Adapt
<http://www.africa-adapt.net>

WeAdapt (en anglais)
<http://www.weadapt.org>

La mise en œuvre

